

ANNEXE II

REGLEMENT D'EXAMEN

LISTE DES DOMAINES

- ❶ Domaine professionnel.
- ❷ Domaines généraux :
 - Expression française ;
 - Mathématiques ;
 - Langue vivante étrangère
 - Vie sociale et professionnelle;
 - Education physique et sportive.

REGLEMENT D'EXAMEN

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE <i>Restaurant</i>					
<u>INTITULE DES EPREUVES</u>	Unités	Coeff.	Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA habilités) Formation professionnelle continue (établissements publics)	Scolaires (établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA non habilités) Formation professionnelle continue (établissements privés), enseignement à distance, candidats libres	Durée de l'épreuve ponctuelle
<u>DOMAINE PROFESSIONNEL</u>					
EP1 – Commercialisation et prise de commande	U1	4	CCF	ponctuelle pratique	30 min
EP2 – Mise en place et service des mets et boissons	U2	10	CCF	ponctuelle pratique	4H30
EP3 – Technologie, sciences appliquées et connaissance de l'entreprise	U3	4	ponctuelle écrite		2 H
<u>DOMAINES GENERAUX</u>					
EG1 - Expression française	U4	2	ponctuelle écrite		2 H
EG2 - Mathématiques	U5	1	ponctuelle écrite		1 H
EG3 - Langue vivante étrangère(*)	U6	1	ponctuelle orale		20 min
EG4 - Vie sociale et professionnelle	U7	1	ponctuelle écrite		1 H
EG5 - Education physique et sportive	U8	1	C.C.F.	ponctuelle	

(*) Ne sont autorisées à l'examen que les langues vivantes étrangères enseignées dans l'académie, sauf dérogation accordée par le recteur.